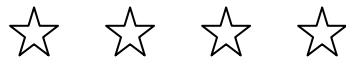


# CARAVANING DU CHATEAU D'HARDELLOT A CONDETTE



## TARIFS LOCATIONS 2020

21, rue Nouvelle 62360 CONDETTE

Tél/Fax/ 03 21 87 59 59

Site web : [www.camping-caravaning-du-chateau.com](http://www.camping-caravaning-du-chateau.com)

e-mail: [contact@camping-caravaning-du-chateau.com](mailto:contact@camping-caravaning-du-chateau.com)

Mobil-home 4/6 places Marque LOUISIANE Modèle « GRAND LARGE »:

Dates	28 mars au 25 avril	25 avril au 4 Juillet	4 juillet au 1 août	1 août 22 août	22 août au 5 sept	5 sept 31 Oct
<b>1 Semaine</b>	445 €	480 €	548 €	690€	548 €	445 €
<b>2 nuits</b>	135 €	138 €				135 €
<b>3 nuits</b>	202.50 €	207 €				202.50 €
Promo basse saison (hors vac. Scolaires) : <u>2 personnes</u> 56 € la nuit (mini 2 nuits)						

➤ Week-end ascension (mini 3 nuits) pentecôte, pâques (mini 2 nuits)

### Equipement des mobil-homes :

*Terrasse, salon de jardin, parasol, Télé, frigidaire avec congélateur, four micro-ondes, cafetière électrique. Nécessaire de cuisine, Couverture, oreillers,*

### Taxe de séjour : 0,45 par jour et par pers de + de 18 ans

Extrait des conditions générales de location :

Art. 1- Montant des arrhes : 50% du montant du séjour, (règlement possible en 2 fois avec accord de la Direction)

Art. 2- la location s'effectue **de 16h à 20h** pour l'arrivée, et **de 9h à 10h** pour les départs,

Art. 3- Le règlement du solde de la location s'effectue à l'arrivée,

Art. 4- Un état des lieux sera réalisé lors de l'installation et au départ du locataire,

Art. 5- A son arrivée lors de l'inscription, le locataire déposera un chèque de caution de 500 euros (matériel), et de 50 euros (nettoyage)

Art. 6- le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté, toutes dégradations feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie. le mobil-home sera rendu dans le même état de propreté, à défaut et en fonction du nettoyage à effectuer, une somme de 20 à 50 euros pourra être réclamée pour la remise en état de propreté du matériel loué.

Art. 7- Les chiens sont acceptés et gratuits (tenus en laisse, avec utilisation de l'aspirateur mis à disposition pour le nettoyage)

Art. 8- Le Règlement Intérieur du Camping s'applique également aux personnes en location,

**En particulier sur : Le respect du voisinage, des installations communes, de la surveillance des enfants et des adolescents, et du règlement concernant les visiteurs (Admis après accord de la Direction et autorisés jusque 22h).**

**(Pas de frais de réservation...)**